

de maniere que depuis 1759 jusqu'à sa mort 1783, personne n'a jamais imaginé de l'avoir rencontré quoiqu'il ne cessa d'être un instant au milieu de ses concitoyens, de ses connoissances, de ses amis. . . . Enfin il meurt, & déclare à un prêtre que c'est lui le malheureux Polycarpe. Pourquoi cette déclaration? Sa Majesté la Reine regnante après un mur examen & une cause contradictoirement discutée, a reconnu innocentes toutes les personnes accusées de la prétendue conspiration, elle a fait grace de la vie à Pombal en le déclarant coupable. Pombal n'a pas réclamé contre sa condamnation. Il n'y a donc plus d'innocent en danger d'être sacrifié. La crainte du prétendu Polycarpe est parfaitement vaine. . . . Le prêtre dépositaire de la déclaration a-t il engagé le malade à lui donner de l'authenticité, à en dresser un acte, à l'attester devant des témoins? . . . Ce prêtre qu'on ne nomme pas, est-ce un homme de bien, digne de la confiance publique, incapable de se prêter à quelque menée fourde, de se laisser soudoyer par un parti désespéré de voir la prétendue conspiration s'en aller en fumée? Comme son rapport est la seule preuve d'un fait si extraordinaire, & même comme on vient de le voir, si miraculeux, il mérite bien d'être connu. . . . D'après sa déposition a-t-on du moins fait venir les gens attachés au duc d'Avéiro ou connoissant sa maison, pour savoir s'ils reconnoissoient sur le cadavre quelques traits de Polycarpe? . . . N'est-ce pas insulter le public que de lui proposer à croire de telles extravagances? N'est-ce pas outrager la religion que de chercher dans ses secours, ses Sacremens & ses ministres les moyens d'accréditer les mensonges les plus mal-ourdis? . . . Le fait est que ce Polycarpe est un être imaginaire, qui n'a jamais existé, qu'on n'a jamais connu en Portugal & qu'on n'a pu conséquemment retrouver nulle part, & que ceux qui ont prétendu le retrouver, ont dû dire nécessairement toutes les absurdités qui se trouvent dans cet article.